ABRIS POUR SPA

« Bâtiment accessoire composé d'un toit reposant sur des colonnes, destiné à protéger un spa des intempéries ».

Un abri pour spas peut être attenant ou détaché du bâtiment principal.

Les normes applicables pour les abris pour spas sont spécifiées au tableau suivant :

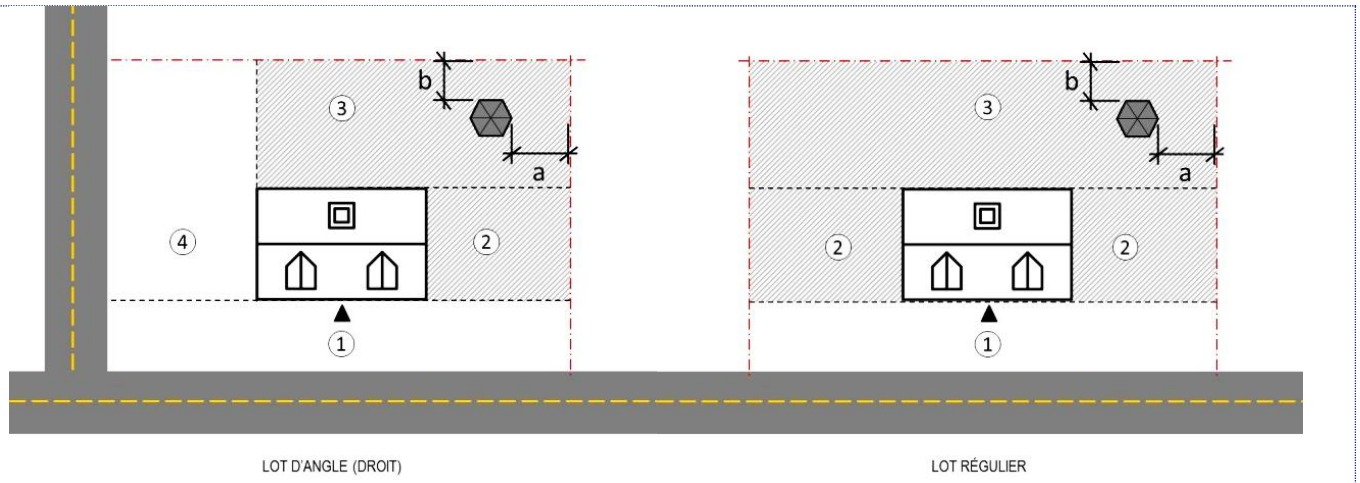

Sujet	Norme
Localisation autorisée	② Cour latérale ③ Cour arrière
Distance minimale d'une ligne de terrain :	
Avant	-
Avant secondaire	-
Latérale (a)	1,5 mètre
Arrière (b)	1,5 mètre
Distance minimale avec un autre bâtiment accessoire	1,5 mètre
Hauteur maximale	4,5 mètres
Superficie maximale	10 mètres carrés